

CNR propose :

La visite de la centrale-écluse hydroélectrique de Bollène

Consignes de sécurité sites industriels CNR •

La centrale-écluse hydroélectrique de Bollène (Vaucluse) :

- Chaque visiteur (hors enfant mineur) devra présenter une pièce d'identité en début de visite, et pourra se voir refuser l'entrée en cas de non-présentation de celle-ci.
- Chaussures fermées et plates obligatoires (en cas de non-respect de cette condition la totalité de la visite ne pourra pas être proposée, notamment la visite de l'écluse).
- Les visiteurs seront équipés d'un casque et d'un gilet de couleur. Concernant le port du casque, une charlotte sera également mise à disposition.
- Les visiteurs devront respecter le balisage et ne devront en aucun cas le franchir.
- Le groupe devra également respecter les temps et horaires de visites de chaque espace afin de permettre au responsable du site industriel de savoir où se trouve le groupe.
- Les téléphones et ordinateurs portables, les appareils photo, les dictaphones et tout objet électronique sont interdits durant la visite et devront être déposés dans les vestiaires prévus à cet effet.
- Les enfants (de plus de 8 ans) sont sous la responsabilité des parents et/ou accompagnants qui veilleront aux respects des consignes de sécurité délivrées par le guide pour la visite.

Nota : durant les arrêts de navigation annuel (du 10 au 30 mars, en cas de pluie, vents forts, orage et canicule l'accès à l'écluse ne sera pas envisageable).